



L'IMMOBILIER EFFICACE

SI VOUS ÊTES VENDEUR D'UN BIEN IMMOBILIER ET QUE VOUS DONNEZ MANDAT EXCLUSIF À UN PROFESSIONNEL VOUS AYANT FAIT LA PROMESSE DU PARTAGE ILLIMITÉ 5050IMMO :

- 1) Vous aurez confirmation automatique par notre service (courriel) que l'agent immobilier a publié votre bien immobilier sur notre plate-forme comme promis (il est tenu de renseigner votre adresse e-mail quand il crée la publication). Nous vous invitons à nous rapporter toute proposition 5050IMMO non suivie de la publication promise à l'adresse suivante : 5050.immobilier@gmail.com
- 2) Vous serez informé automatiquement par email, chaque fois qu'un de ses confrères sollicitera de collaborer à la vente de votre bien en présentant un acquéreur.

Tous les professionnels de la transaction immobilière sont invités à enregistrer GRATUITEMENT leur profil pro sur la plate-forme.

Tout professionnel, inscrit ou non, ayant vanté la solution 5050IMMO pour appuyer une prise d'exclusivité et failli à publier le bien sur la plate-forme s'expose à des poursuites, aux fins d'indemnisation.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE

(Dernière mise à jour : 09/09/2020)

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Avant toute utilisation des services du site internet accessible à l'adresse www.5050immo.fr, vous vous engagez à lire et à accepter sans réserve les présentes conditions générales d'utilisation et de vente, lesquelles sont susceptibles d'être modifiées, conformément à l'article 18 des présentes CGU/CGV.

Ces règles ont été édictées dans le respect de la législation afin de préserver les libertés des utilisateurs et d'assurer un service internet de qualité. Si vous n'acceptez ou n'êtes pas d'accord avec l'intégralité du contenu des conditions exposées, merci de bien vouloir vous abstenir de faire usage de ce service en ligne.

Article 1 : Définitions

CGU/CGV : Conditions Générales d'Utilisation / Conditions Générales de Vent

Utilisateur : Tout professionnel de la transaction immobilière, agent ou mandataire indépendant, ayant dûment enregistré gratuitement un profil sur le support pour créer un compte utilisateur.

Exploitant : 5050IMMO SIRET 45292830200044 - 20 av du Parc Borely 13008 Marseille - en charge de l'édition, de la gestion et de l'exploitation du site.

Article 2 : Objet de la plate-forme

Ce site internet n'est pas une agence immobilière en ligne, ni un site d'annonces immobilières.

C'est une plate-forme favorisant une collaboration inter-agences illimitée.

Ce support offre aux professionnels de la transaction immobilière ***un outil favorisant la prise de mandats exclusifs (ou semi-exclusifs)*** en offrant une puissance de vente illimitée aux propriétaires et en permettant la mise en ligne de biens en exclusivité à partager.

Toutes les agences immobilières ou mandataires indépendants enregistrés gratuitement sur le support et se conformant aux CGU/CGV sont éligibles à publier un mandat exclusif ou présenter un acquéreur, pour conclure la vente d'un bien publié ici.

Article 3 : Accès et suppression de compte

L'accès au site est réservé aux agents immobiliers et aux mandataires immobiliers indépendants.

L'enregistrement du profil Utilisateur est GRATUIT et obligatoire pour utiliser ce support.

En enregistrant votre profil Utilisateur, vous acceptez de recevoir nos emails.

À aucun moment nous ne divulguons ou vendrons les détails vous concernant, à qui que ce soit.

Les publications en ligne de mandats exclusifs de vente immobilière disponibles sur ce site sont accessibles à tous les professionnels de la transaction immobilière, agence ou mandataire indépendant, ayant enregistré un profil utilisateur sur ce site, sous réserve de se conformer aux conditions générales d'utilisation et de vente.

Le refus de se conformer à ces dispositions entraînera la désactivation du profil utilisateur.

Un Utilisateur peut demander la suppression de son profil au moyen d'un simple e-mail adressé à notre adresse e-mail de contact : **5050.immobilier@gmail.com**

Toute utilisation frauduleuse de ce service par une personne non habilitée entraînera les poursuites pénales prévues à cet effet.

Article 4 : Publication et partage de mandat exclusif et semi-exclusifs

On appelle ici « publication en ligne de mandat exclusif ou semi-exclusif » l'action qui consiste à solliciter, via ce support, tous les professionnels de la transaction immobilière en mesure de présenter un acquéreur qualifié pour le bien visé, figurant déjà parmi leurs clients.

La plate-forme ne diffuse pas de mandats simples.

Il pourra être demandé à un Utilisateur de prouver l'aspect exclusif ou semi-exclusif du mandat publié en adressant une copie dudit mandat par courriel à l'Exploitant.

L'utilisation ponctuelle ou régulière de ce support n'est en aucun cas une obligation de partager la totalité des mandats exclusifs ou semi-exclusifs de l'Utilisateur.

Le seul engagement d'un agent immobilier ou un mandataire qui se targuerait d'utiliser ce support pour obtenir un mandat exclusif ou semi-exclusif est de faire la promesse contractuelle au mandant de publier le bien sur le site.

L'Exploitant du site décline toute responsabilité quant au respect de la promesse faite au mandant de publier le bien sur la plateforme.

Pour publier un bien en ligne, il faut :

- 1) Créer gratuitement un compte utilisateur en remplissant le formulaire ad hoc.
- 2) Créer la fiche de présentation du bien à l'aide du formulaire « créer un bien »
- 3) Procéder à la mise en ligne au moyen de l'onglet prévu à cet effet (PUBLIER LE BIEN) sur la fiche de présentation en mode visualisation.

L'Utilisateur s'engage à renseigner l'email du PROPRIÉTAIRE dans le formulaire de création de la fiche de présentation du bien.

L'Utilisateur qui publie un bien en ligne est réputé collaborer avec tout Utilisateur inscrit qui le solliciterait, dès lors que son acquéreur potentiel est qualifié et solvable.

Afin de maintenir un haut niveau de crédibilité du support auprès du public, un Utilisateur refusant les demandes de collaborations de manière récurrente, pourra se voir définitivement exclu de la plate-forme.

Article 5 : Sollicitation sécurisée d'une collaboration

La condition sine qua non est d'être en mesure de présenter un acquéreur potentiel qualifié et solvable pour le bien en question.

Il faut avoir en tout premier lieu enregistré gratuitement un profil Utilisateur.

Il faut être connecté à son espace confidentiel pour pouvoir solliciter une collaboration.

On procède à cette demande au moyen d'un simple clic dans l'onglet prévu à cet effet (SOLLICITER UNE COLLABORATION) sur chaque fiche de présentation d'un bien. Ceci valant accord sur les termes et conditions, le prix de présentation du bien ainsi que sur le montant des honoraires à partager en cas de transaction.

Elle vise à aider l'Utilisateur dans sa démarche de présenter un acquéreur potentiel déjà connu et qualifié à son confrère détenteur du mandat et à garantir les honoraires à percevoir sur une éventuelle transaction.

Le confrère mandataire du bien est automatiquement informé par courriel de la sollicitation et par qui.

L'identité du confrère qui souhaite déléguer le mandat est affichée suite à acceptation des conditions.

Le mandant est informé par email qu'une collaboration a été sollicitée.

L'agent immobilier sollicitant une collaboration via la plate-forme s'engage à ne pas prendre le mandat de vendre le bien dans les 12 mois suivants, sauf à en informer clairement le confrère mandaté avant lui et s'engager à lui verser 50% des honoraires, en cas de transaction.

L'agent immobilier collaborant à la vente d'un bien publié sur la plate-forme en présentant l'acquéreur s'engage à supporter par moitié la rétro-commission (art.9) due à l'Exploitant.

Article 6 : Restrictions

Il est formellement interdit aux utilisateurs du site de relayer un bien publié ici sur leurs propres supports de commercialisation.

En aucun cas la sollicitation en ligne d'une collaboration n'autorise à faire publicité du bien, sur aucun support. L'agent devra se contenter de montrer les photos et le descriptif à son acquéreur potentiel, en vue d'organiser une visite du bien.

Article 7 : Honoraires sur transaction et partage des honoraires.

Un Utilisateur qui prend un mandat exclusif pour le partager sur ce support fixe librement ses honoraires en accord avec le mandant.

Il devra préciser clairement ce montant au moment de la publication du bien, dans le Descriptif du bien. Sauf autre accord spécifique de répartition des honoraires entre les parties, le partage est réputé s'effectuer à 50/50, en cas de collaboration aboutie.

Il est précisé que chaque sollicitation est enregistrée dans notre base de données. Ces données garantissent juridiquement les intérêts des abonnés au CLUB PRIVILÈGE 5O5OIMMO.

Article 8 : LE PRIVILÈGE 5O5OIMMO - Mise en relation et publication

Le PRIVILÈGE 5O5OIMMO est activé PAR DÉFAUT pour chaque compte Utilisateur, qui devient un "réfèrent local 5O5OIMMO".

Il ouvre le droit de publier des mandats exclusifs et semi-exclusifs à partager sur le support.

Il référence l'Utilisateur dans notre moteur de géoproximité destiné aux propriétaires souhaitant bénéficier d'un mandat exclusif en partage illimité, qui les redirige automatiquement vers l'utilisateur le plus proche du bien à vendre.

Nos Référénts bénéficieront aussi de mises en relation avec des prospects vendeurs recrutés par 5O5OIMMO, via d'autres canaux.

Tout Utilisateur peut faire la demande expresse de ne pas être activé PRIVILÈGE et de ne pas être un Réfèrent, par email à cette adresse : 5050.immobilier@gmail.com

Article 9 : RÉTRO-COMMISSIONS

TOUTE VENTE DÉCOULANT D'UNE PRISE DE MANDAT EXCLUSIF SUITE À UNE MISE EN RELATION AVEC LE VENDEUR FAITE PAR 5O5OIMMO INDUIT UN DROIT À COMMISSION POUR L'EXPLOITANT DE **10% HT DES HONORAIRES HT ACTÉS**. Si la vente est un inter-cabinets, la rétro-commission de 10% due à l'Exploitant sera supportée à 50/50 par les deux agents.

Les Utilisateurs pourront aussi utiliser le levier 5O5OIMMO pour prendre des exclusivités auprès de leurs propres prospects. En cas de vente aboutie, une rétro-commission de **5% HT des honoraires HT actés sera aussi exigible (à répartir 50/50 si c'est une vente en collaboration), sauf à avoir opté pour un paiement annuel forfaitaire (Pass) de 1000 € HT, avant toute mise en ligne d'un mandat exclusif.**

Toute publication d'un mandat exclusif sur la plate-forme, quelle qu'en soit la provenance, active automatiquement les droits à rétro-commission due à l'Exploitant.

Nos tarifs sont sujets à modification.

Article 10 : Déclaration et Modalités de paiement des rétro-commissions

L'Utilisateur s'engage à déclarer spontanément toute vente conclue et actée pour un mandat pris grâce à 5O5OIMMO, suite à quoi l'Exploitant lui adressera sa facture de commissionnement.

L'Utilisateur s'engage à se prêter à toute vérification de ses registres des mandats et des ventes, par huissier mandaté par l'Exploitant.

Toute fraude ou tentative de fraude fera l'objet de poursuites visant à obtenir les sommes dues, ainsi qu'une réparation du préjudice subi par l'Exploitant.

Article 11 : Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, toute souscription à un Forfait Privilège pourra être remboursée sans pénalité sur simple demande non motivée dans un délai de 14 jours à compter de ladite souscription par l'envoi d'un courriel adressé à 5050.immobilier@gmail.com avec, en pièce jointe, la facture d'achat reçue de nos services et un RIB du compte bancaire utilisé sous format de fichier électronique. Il ne sera procédé qu'à un seul remboursement par RIB et par Compte d'Utilisateur.

A réception de l'ensemble de ces documents, l'Utilisateur sera remboursé de l'intégralité des sommes versées au Site dans un délai de 10 jours à compter de la réception du courriel. Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article Article L.221-28 du Code de la Consommation, l'Utilisateur ne pourra pas exercer son droit de rétractation après utilisation.

Article 12 : Confidentialité

Les informations recueillies pour procéder à l'enregistrement d'un professionnel de la transaction immobilière sont strictement confidentielles.

Article 13 : Litiges

Suite aux vérifications d'usage, tout profil agence litigieux ou incomplet sera effacé de la base de données.

Ce support étant simple dépositaire des délégations et assurant la traçabilité des engagements de chacun, il ne pourra être tenu pour responsable d'éventuelles utilisations malveillantes ou frauduleuses.

En cas de litige porté devant une juridiction, l'Exploitant s'engage à fournir les données enregistrées à toute partie qui en ferait la demande.

Article 14 : Droits des utilisateurs

En conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Utilisateur a les droits suivants :

Droit d'obtenir la communication, la rectification ou la suppression des données personnelles :

Tout Utilisateur du Site a droit à obtenir la communication et, le cas échéant, la rectification ou la suppression des données personnelles la concernant.

L'Exploitant peut s'opposer aux demandes manifestement abusives, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique.

Droit de s'opposer au traitement des données personnelles :

Tout Utilisateur a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement. Afin d'exercer ces droits, l'Utilisateur doit s'adresser au Support Clientèle du Site à l'adresse suivante: 5050.immobilier@gmail.com

Article 15 : Responsabilité des Utilisateurs

L'Utilisateur est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur le Site.

Dans le cas où la responsabilité du support serait recherchée du fait d'un manquement par un Utilisateur aux obligations qui lui incombent au terme de la loi ou des CGU, ce

dernier s'engage à garantir l'Exploitant contre toute condamnation prononcée à son encontre et trouvant son origine dans le manquement imputé à l'Utilisateur.

Article 16 : Responsabilité de l'Exploitant

L'Utilisateur est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur le Site.

L'Exploitant ne dispose des moyens pour vérifier la véracité des contenus diffusés sur le support par les Utilisateurs.

L'Exploitant met à la disposition des Utilisateurs, un moyen d'interagir entre eux. Le contenu fourni par un les Utilisateurs et leurs agissements ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de l'Exploitant.

L'Exploitant ne peut pas être tenu responsable notamment en cas d'escroquerie, d'usurpation d'identité et autres infractions pénales commises par des Utilisateurs au moyen du support mis à leur disposition.

L'Exploitant se réserve le droit de sauvegarder tout contenu litigieux, notamment pour le mettre à disposition des autorités compétentes.

L'Exploitant ne garantit pas que le site sera utilisable en cas de défaillance du fournisseur d'accès Internet de l'Utilisateur, ou en cas de non fonctionnement ou de mauvaises conditions d'accès provoquées par l'encombrement du réseau internet et toutes autres raisons indépendantes de la volonté de l'Exploitant, et ayant un caractère de force majeure tel que défini par les juridictions françaises.

Article 17 : Déclaration CNIL

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées à l'Utilisateur ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

L'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant en contactant l'Exploitant à l'adresse suivante : 5050.immobilier@gmail.com

Les informations ainsi collectées sont destinées à être utilisées exclusivement par l'Exploitant.

Toute diffusion à des tiers des données personnelles recueillies sur les Utilisateurs fera l'objet d'une demande expresse et préalable.

L'Exploitant dispose de moyens informatiques destinés à gérer le Service Clients du Site et à en contrôler le contenu.

Les informations enregistrées par les Utilisateurs sont accessibles aux services de l'Exploitant.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant,

rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Support Clientèle du Site à l'adresse suivante : 5050.immobilier@gmail.com

Article 18 : Modification des CGU/CGV

L'Exploitant peut modifier ou compléter unilatéralement les présentes CGU/CGV, ces modifications ont notamment pour but d'apporter des améliorations techniques au Site et aux Services, d'adapter les Conditions à la législation en vigueur, à la jurisprudence ou aux pratiques commerciales. L'usage des Services par l'Utilisateur, après entrée en vigueur des modifications, s'entend comme une acceptation tacite des Conditions. Toute modification des Conditions affectant les droits et obligations de l'Utilisateur sera notifiée par l'Exploitant, via le Site ou par messagerie électronique, au moins trente (30) jours

avant son entrée en vigueur. Si l'Utilisateur refuse une telle modification, il devra notifier son refus à l'Exploitant dans un délai de trente (30) jours, le contrat prenant alors fin à l'expiration dudit délai. Il incombe à l'Utilisateur de s'informer régulièrement de toute autre modification du contenu des Conditions. L'Utilisateur pourra consulter les Conditions Générales en vigueur et vérifier toute modification de leur contenu sur le Site. L'utilisation des Services par l'Utilisateur, après expiration du délai de notification des modifications envisagées, implique que celui-ci accepte les nouvelles conditions. Toutes modifications remplacent et annulent les précédentes stipulations dès lors qu'elles ont été acceptées de façon expresse ou tacite par les Utilisateurs.

Article 19 : Droit applicable et Juridictions compétentes

Les présentes CGU/CGV sont soumises au droit français, la langue d'interprétation des présentes CGU/CGV est la langue française. Tout litige né de l'exécution des présentes CGU/CGV ou en relation avec les présentes CGU/CGV sera soumis aux juridictions compétentes sur le territoire français.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU/CGV étai(en)t déclarée(s) nulle(s) en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée sous réserve que les présentes CGU/CGV ne soient pas dénaturées, et que cela n'entraîne pas un déséquilibre significatif des obligations à la charge des parties.

L'absence d'action de l'Exploitant, s'agissant d'un manquement qu'il soit de votre fait ou de celui d'autres personnes, ne saurait constituer une renonciation au droit d'agir s'agissant de manquements similaires ou ultérieurs aux présentes Conditions.